



INSTRUCTIONS DE COURSE

SÉRIES (D'AUTOMNE) DES BONS VOISINS 5 & 6

29 août – 26 septembre, 2021

Lac St-Louis, Québec

1. RÈGLES

- 1.1. L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.
- 1.2. En cas de conflit entre les langues, le texte anglais prévaut.
- 1.3. L'événement a été organisé conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales relatives à la COVID-19.
- 1.4. Tous les concurrents doivent être familiarisés avec les protocoles COVID-19 les plus récents liés à la voile.
- 1.5. Tous les concurrents sont responsables de décider de participer ou non, et de se conformer à toutes les règles applicables, y compris toutes les réglementations et directives COVID. Voir Annexe – 2.
- 1.6. Tous les bateaux ayant l'intention de courir "Voile Blanche" doivent avoir un drapeau blanc apposé sur leur pataras.

2. MODIFICATIONS DES INSTRUCTIONS DE NAVIGATION

- 2.1. Toute modification des instructions de course sera publiée sur le tableau d'affichage officiel sur gnsracing.com avant 09h00 le jour de sa prise d'effet, sauf que toute modification du programme des courses sera publiée avant 20h00 la veille de sa prise d'effet.

3. COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1. Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d'affichage officiel.
- 3.2. Du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la course, sauf en cas d'urgence ou en cas d'abandon de la course, un bateau ne doit pas faire de transmissions vocales ou de données et ne doit pas recevoir de communications vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1. L'événement est ouvert à tous les bateaux des classes quillard et dériveur.
- 4.2. Tous les bateaux doivent avoir un handicap SLVYRA et doivent être enregistrés sur le site SLVYRA.
- 4.3. Des handicaps de spi ou de voile blanche seront appliqués, déterminés par le registre d'avant-course sur l'eau du bateau.
- 4.4. L'inscription à cet événement est limitée aux membres de clubs et d'organisations reconnus.
- 4.5. Les divisions sont définies comme suit :

Division 1	Voile Blanche-Quillards ayant un handicap T/T de voile blanche de 0,98 ou plus
Division 2	Spinnaker – Quillards ayant un handicap spinnaker T/T
Division 3	Voile blanche-Quillards ayant un handicap T/T de voile blanche inférieur à 0.98
Division 4	Dériveurs

4.6. Les courses du même jour seront disputées dans la même division.

5. CODE DE CONDUITE

5.1. Les compétiteurs doivent se conformer aux demandes raisonnables des officiels de la course.

6. SIGNALISATIONS À TERRE

- 6.1. Les signaux faits à terre seront affichés sur le mât de drapeau du club hôte.
- 6.2. Le comité de course du club hôte communiquera ces signaux à ses clubs voisins par téléphone portable et canal VHF 68, afin que les mêmes signaux puissent être affichés dans chaque club.
- 6.3. Lorsque le drapeau AP est affiché à terre, "1 minute" est remplacé par "pas moins de 30 minutes" dans le signal de course AP.

7. HORAIRE DES COURSES

- 7.1. Le signal d'avertissement de la première course sera à 11h00.
- 7.2. Deux (2) courses sont prévues.
- 7.3. Aucune course ne pourra débuter après 15h00.

LES DIMANCHES

Épreuve	No. de course	Date	Signale d'avertissement	Club Hôte
Séries 5	1 et 2	29 août	11h00	YCPC
	3 et 4	12 septembre		YCPC
Séries 6	1 et 2	19 septembre		YCB
	3 et 4	26 septembre		YCB

8. DRAPEAUX DE CLASSE

8.1. Les drapeaux de classe sont comme suit:

Division	Drapeau	Classe	Heure de depart approximative
1	Mauve	Voile Blanche-Quillards ayant un handicap T/T de voile blanche de 0,98 ou plus	11:05
2	Vert	Quillards - Course avec un handicap spinnaker	11:10
3	Blanc	Voile blanche- Quillards ayant un handicap T/T de voile blanche inférieur à 0.98	11:15
4	Jaune	Dériveurs	11:20

9. ZONE DE COURSE

9.1. La zone de course est située à environ 1,5 mille marin au sud-ouest du YCPC.

10. PARCOURS

- 10.1. Le schéma et le tableau de l'Annexe-1 illustrent les parcours.
- 10.2. Avant le signal d'avertissement, le bateau du comité de course peut afficher le drapeau numérique 2 indiquant ; les bateaux doivent naviguer le parcours RACCOURCI.

11. MARQUES

- 11.1. Les marques de parcours sont trois tétraèdres gonflables orange et un jaune.
- 11.2. L'extrémité bâbord de la ligne de départ est une boule rouge.

12. LE DÉPART

- 12.1. Avant le premier signal d'avertissement, chaque bateau doit s'inscrire en passant devant la poupe du bateau du comité de course et en hélant son numéro de course et son numéro de division.
- 12.2. La ligne de départ se situe entre un mât arborant un drapeau orange sur le bateau du comité de course à tribord et le côté parcours de la marque de départ bâbord.
- 12.3. Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la séquence de départ des autres courses.
- 12.4. Si une partie de la coque d'un bateau se trouve du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'elle est identifiée, le comité de course tentera de héler son numéro de voile. Le fait de ne pas héler son numéro, de ne pas avoir entendu un tel appel ou l'ordre dans lequel les bateaux sont hélés ne constitueront pas un motif de demande de réparation. Cela modifie la RCV 62.1(a).
- 12.5. Un bateau qui ne démarre pas dans les 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (Did Not Start) sans instruction. Cela modifie les RCV A5.1 et A5.2.

13. LA LIGNE D'ARRIVÉE

- 13.1. La ligne d'arrivée se situe entre le drapeau bleu sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de fin de ligne (pin end).

14. DÉLAIS

- 14.1. La fenêtre de finition est de 30 minutes.
- 14.2. La fenêtre d'arrivée est le temps pour les bateaux de terminer après que le premier bateau de leur division a parcouru le parcours et a terminé. Les bateaux qui ne terminent pas dans la fenêtre d'arrivée et qui n'abandonnent pas par la suite, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas de réparation, se verront attribuer le temps limite expiré (TLE) sans instruction. Un bateau marqué TLE doit marquer des points pour la place d'arrivée un de plus que les points marqués par le dernier bateau qui a terminé dans la fenêtre d'arrivée. Cela change RRS 35, A5.1, A5.2 et A10.

15. DEMANDE D'AUDIENCE

- 15.1. Les formulaires de demande d'audience sont disponibles sur gnsracing.com
- 15.2. Les demandes d'audience et les demandes de réparation ou de réouverture doivent être déposées et soumises à l'adresse courriel info@regatesMTL.com au plus tard une heure après l'arrivée au port du bateau comité de course.
- 15.3. Les avis pour informer les concurrents des audiences seront affichés sur le tableau d'affichage officiel.
- 15.4. Les avis de réclamation du comité de course seront publiés en ligne sur le tableau d'affichage officiel pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

16. RÉSULTATS

- 16.1. Chaque série et chaque division seront classées séparément.
- 16.2. Deux (2) courses doivent être complétées pour constituer une série.
- 16.3. Les bateaux qui courent dans plus d'une division au sein d'une série doivent avoir chaque division classée comme indiqué dans les sections 16.4, 16.5, 16.6, 16.7.
- 16.4. Le résultat d'un bateau dans la série est le total de ses résultats dans la course en excluant son (1) pire résultat.
- 16.5. Lorsque moins de quatre (4) courses ont été terminées, le score d'un bateau dans la série est le total de ses résultats de course.
- 16.6. Un bateau qui est arrivé dans la zone de départ mais n'a pas pris le départ, n'a pas fini, a abandonné après avoir terminé ou a été disqualifié se verra attribuer un point égal à un de plus que le nombre de bateaux qui

sont venus dans la zone de départ. Un bateau qui n'est pas venu à la zone de départ se verra attribuer des points égaux à deux de plus que le nombre de bateaux qui sont venus à la zone de départ. Cela change RRS A9.

- 16.7. Les concurrents faisant office de comité de course se verront attribuer la moyenne des points pour cette course, en fonction de leurs points pour toutes les courses disputées dans la série. Ces points seront considérés comme un score à exclure.

17. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 17.1. Les coureurs solitaires et les dériveurs doivent porter un vêtement de flottaison individuel.
17.2. Un bateau qui abandonne une course doit en informer le comité de course à la première occasion raisonnable.
17.3. Sur l'eau, le comité de course entend surveiller le canal radio VHF 68.

18. PRIX

- 18.1. Les prix seront décernés comme suit :
- a) Une série doit avoir été complétée ;
 - b) Les bateaux doivent avoir terminé au moins 2 courses dans leur division ;
 - c) 2 ou 3 bateaux inscrits dans une division, seul un pavillon de première place sera attribué ;
 - d) 4 bateaux enregistrés dans une division, les drapeaux de première et deuxième places seront attribués ;
 - e) 5 bateaux ou plus enregistrés dans une division, les drapeaux de première, deuxième et troisième places seront attribués.

19. DÉCLARATION DE RISQUE

- 19.1. La responsabilité de la décision d'un bateau de participer à une course ou de continuer à courir est la sienne seule. En participant à cet événement, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, des changements soudains de temps, une défaillance de l'équipement, des erreurs de conduite du bateau, une mauvaise navigation par d'autres bateaux, une perte d'équilibre sur une plate-forme instable et la fatigue entraînant un risque accru de blessure. Le risque de blessure permanente et catastrophique ou de décès par noyade, traumatisme, hypothermie ou autres causes est inhérent au sport de la voile.

20. ASSURANCE

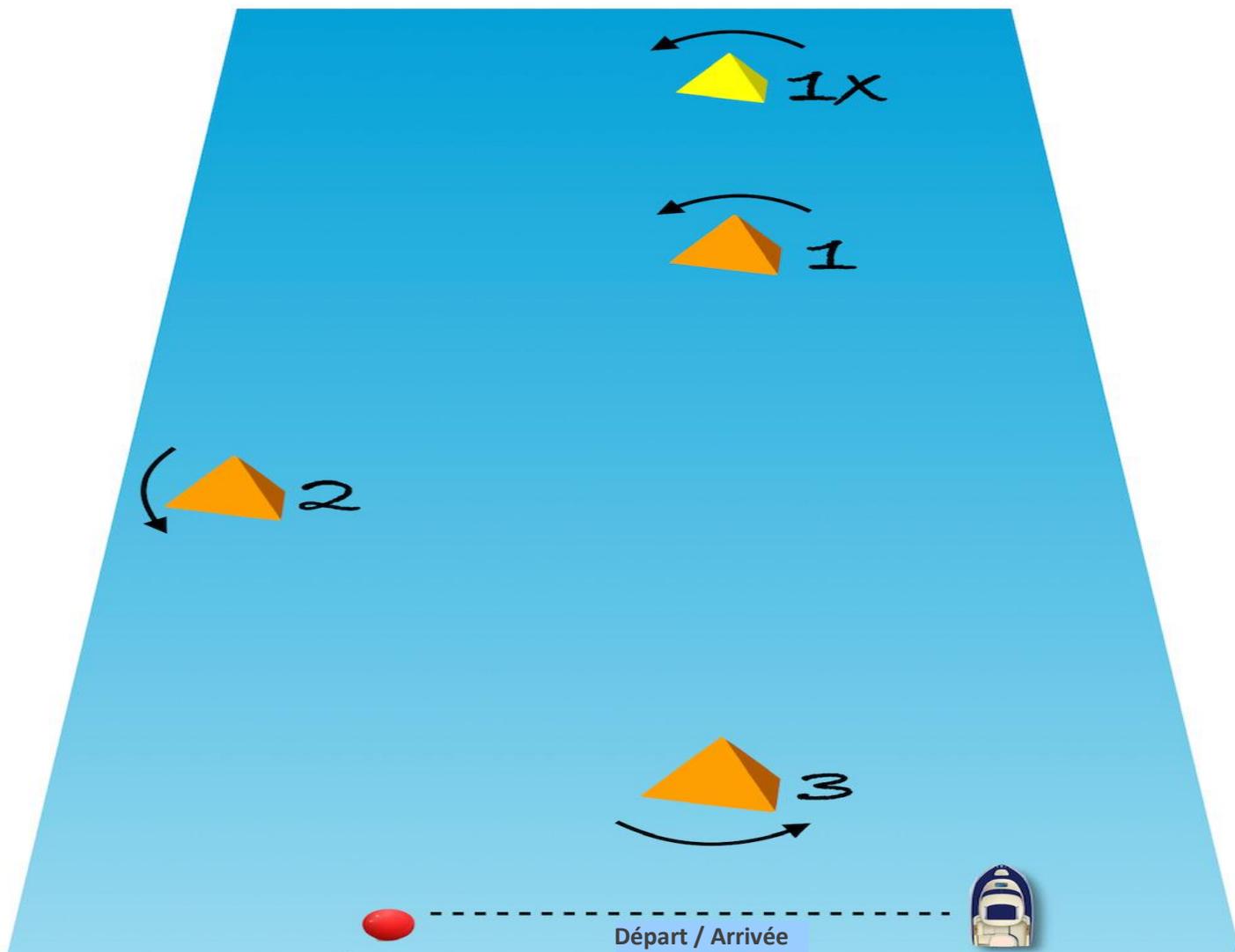
- 20.1. Chaque bateau participant doit être assuré par une assurance responsabilité civile valide avec une couverture minimale de 1 000 000 \$ CA par incident ou l'équivalent.



Le succès de la série Bons Voisins ne serait pas possible sans le soutien des bénévoles dévoués, à la fois sur et hors de l'eau, engagés à organiser des événements de voile de qualité supérieure tout en offrant un environnement de course juste et sûr pour les marins en compétition.

ANNEXE - 1

DIAGRAMME du PARCOURS



Les marques 1-2-3 sont oranges

Marque 1X est jaune et situé 20% plus au vent que Marque 1

PARCOURS NORMAL		PARCOURS RACCOURCI 	
		(Drapeau no.2 affiché par le bateau comité)	
DIVISION - 1	Départ - 1x - 2 - 3 - 1x - 2 - Arrivée	DIVISION - 1	Départ - 1x - 2 - Arrivée
DIVISION - 2	Départ - 1x - 3 - 1x - Arrivée	DIVISION - 2	Départ - 1x - Arrivée
DIVISION - 3	Départ - 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - Arrivée	DIVISION - 3	Départ - 1 - 2 - Arrivée
DIVISION - 4	Départ - 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - Arrivée	DIVISION - 4	Départ - 1 - 2 - Arrivée

ANNEXE – 2

Protocoles Covid-19

Le succès d'un environnement de course sécuritaire dans la Série Bons Voisins repose sur la capacité de tous les participants et organisateurs à appliquer rigoureusement les directives sanitaires de la FVQ (Fédération de Voile du Québec) dans la pratique de notre activité préférée. La prudence devrait être notre objectif principal. Le virus et le variant Delta sont toujours là et il est de la responsabilité de chacun de s'en protéger.

1. Chaque club ne doit pas avoir plus de 50 participants réunis sur son terrain avant ou après une course.
 2. La directive principale pour tout bateau avec équipage NON issu du même foyer est de limiter le nombre d'équipage à bord afin de s'assurer qu'une distance physique de 1m est maintenue EN TOUT TEMPS.
 3. Les contacts rapprochés (moins de 1m de distance), brefs et peu fréquents sont autorisés, et le temps cumulé des contacts rapprochés ne doit pas dépasser 15 minutes pour toute la journée. Le port du masque est recommandé pour les quillards lors de ce contact rapproché.
 4. Considérations supplémentaires :
 - Un masque n'est pas efficace lorsqu'il est mouillé ou humide et peut être dangereux pour les activités nautiques où le risque de chute à l'eau est présent.
 - Désinfectez le bateau s'il est utilisé pour la dernière fois dans les 48 heures ; Réaliser le plus de préparations possibles à quai, avec le moins d'équipage possible ;
 - Permettre à votre équipage de monter à bord du bateau à la dernière minute et uniquement pour la durée de la course ;
 - Chaque équipage doit utiliser son propre équipement autant que possible (ex. crème solaire, chapeau, gants, gilet de sauvetage, etc.)
 - Interdire l'accès à la cabine à toute personne n'appartenant pas au même foyer que le propriétaire ou l'utilisateur principal ;
 - Pour chaque course, le propriétaire ou l'utilisateur principal doit tenir un journal des courses, de la durée, de l'équipage à bord et de leurs coordonnées ;
 - Lors de l'équipage de votre bateau, privilégiez ceux du même foyer ;
 - Planifiez vos manœuvres et mouvements sur le bateau pour réduire au minimum la durée pendant laquelle l'exigence de distance physique de 1 m est réduite au minimum ;
 - Autant que possible, évitez d'être sous le vent d'une autre personne ;
 - Limitez le partage de matériel et d'équipement. Si cela se produit, mettez en place des protocoles de désinfection ;
 - Restez dans la mesure du possible avec le même équipage, surtout si vous prévoyez de participer à plusieurs courses au cours de la saison ;
 5. Bateaux qui ne permettent pas une distance de 1m EN TOUT TEMPS, seules les bulles solitaires ou familiales sont autorisées.
-